



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°03

**Séance du 23 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-trois janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

### **Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

### **Absents excusés :**

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,  
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,  
Gaëlle LABALME,  
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10  
Date d'affichage : 16 janvier 2026

### **N 03 – Acceptation de fonds de concours 2024 de la CCVSC– Parc des Ailes**

Vu la demande de fond de concours de la commune de Garnerans à la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour des travaux de création de parcs ludiques intergénérationnels sportifs et écologiques.

Vu l'attribution de la Communauté de Commune Val de Saône Centre pour le fonds de concours en date du 02 juillet 2024 pour un montant de 15 000 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE le montant de 15 000€ attribué pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la participation aux travaux de de création de parcs ludiques intergénérationnels sportifs et écologiques**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT